公益社団法人
日本空手協会
フランス
France Japan Karate Association

Directeur technique National

Mission :

Participer à la diffusion et à la promotion du *karaté-do* **JKA** au niveau national.
Seconder le chef instructeur dans sa mission.
Promouvoir les différents stages Nationaux et Internationaux, comme moyen de progression grâce à la rencontre d'autres pratiquants et d'autres experts.
Communiquer avec l'ensemble des membres de la Direction Technique pour éviter tout doute, et/ou propager toute erreur technique.
Se maintenir culturellement à niveau :

- Quand' à l'organisation de la FJKA, les différentes commissions, les différents responsables…
- Quand' à l'organisation de la JKA World.

Promouvoir et/ou rappeler et faire respecter les notions traditionnelles de hiérarchie et respect du grade, telles que Senseï, Sempaï, Kohaï.

Moyens :

Liste de possibilités, non exhaustive :
Remplir des missions spécifiques confiées par le chef instructeur :
Exemple :
Préparer des programmes d'examens et des feuilles d'examens pour les qualifications nationales en Instructeur, examinateur, arbitre en collaboration avec les membres de la commission technique et le secrétaire de la direction technique.
Superviser et coordonner les entraineurs de l'équipe Nationale.

Préparer le programme du séminaire instructeurs national avec le chef instructeur.
Animer des stages « club » en tant qu'intervenant France JKA sur invitation des clubs France JKA ou non.
Animer des stages régionaux en tant qu'intervenant France JKA sur invitation des clubs France JKA.
Animer des stages inter régionaux en tant qu'intervenant France JKA sur invitation des clubs France JKA.
Animer des stages nationaux en tant qu'intervenant France JKA sur invitation des clubs France JKA.

Animer des cours spéciaux pour les instructeurs et assistants pour
les aider à se maintenir au meilleur niveau en tant qu'enseignant et examinateur
en dehors des différents stages.
Faire passer des examens de 3ème à 1er kyu lors des stages régionaux,
s'il y a demande des instructeurs de la région
(qualification nationale requise : Examinateur National D).
Faire passer des examens de 1er DAN Enfants
(qualification nationale requise : Examinateur National C).
Aller s'entrainer au Japon, au JKA HQ, dans des dojos d'instructeurs de la JKA
ou d'anciens instructeurs de la JKA(en retraite par exemple)
Arbitrer lors des compétitions régionales, nationales et internationales.
Intervenir avec le Chef instructeur et les directeurs techniques lors du séminaire instructeurs National.
Créer ou entretenir des relations avec les instructeurs JKA étrangers et du JKA HQ

Rappel :

Il est licencié de France JKA.
Il est ou a été pendant une longue période instructeur d'un club affilié à la France JKA.
Tous les élèves de son club sont licenciés à la France JKA.
C'est en **priorité** un pratiquant qui s'entraine et participe au maximum de stages JKA, en France et à l'étranger.
La participation aux séminaires instructeurs internationaux est obligatoire lorsqu'ils ont lieu en Europe sauf impératif professionnel ou raison de santé
La participation aux séminaires instructeurs internationaux au japon est souhaitable aussi souvent que possible.
La participation aux stages nationaux et internationaux France JKA est impérative sauf s'il intervient.
Il est important de passer les examens internationaux JKA
Il est exigé de rester courtois et polis sur les réseaux sociaux et sur internet en règle générale, de ne pas y créer ou d'y entretenir de polémiques.
La participation à des stages de karaté non JKA ou animés par d'anciens de la JKA est déconseillée.
C'est un pratiquant qui doit montrer l'exemple par une attitude irréprochable, tant au niveau comportemental que verbal.
La tenue efficace de ce poste apporte un avis favorable lors des passages de grades JKA
Il rend compte régulièrement de ses actions au chef instructeur ou aux directeurs techniques.
La nomination est pour une période de 3 saisons, à la fin de cette période, un bilan des actions de l'ensemble de la commission et de la direction technique sera fait avec le chef instructeur. Suivant le résultat de ce bilan, des modifications de l'organisation des commissions et de la direction technique pourront avoir lieu.

Note importante :

Le chef instructeur se réserve le droit de destituer sans délai tout directeur technique de sa fonction, s'il juge qu'il a eu un comportement ou a agi de façon incorrecte par rapport à son poste.

France JKA
Secrétariat Technique
Tel: +33 6 14 68 33 15
Email: secretariat.technique@francejka.com
France JKA est membre de la Japan Karate Association Word Federation et de JKA/WF Europe.